



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAGIMODIERE, *président du Comité permanent de la justice*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 6 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 27 — *Loi sur la compétence des tribunaux administratifs/The Administrative Tribunal Jurisdiction Act*;
- projet de loi 46 — *Loi sur la pratique et l'administration des tribunaux (modification de diverses dispositions législatives)/The Court Practice and Administration Act (Various Acts Amended)*;
- projet de loi 51 — *Loi sur les délais de prescription/The Limitations Act*.

Composition du Comité :

- U. ASAGWARA;
- M^{me} FONTAINE;
- M. le *ministre* FRIESEN;
- M^{me} la *ministre* GORDON;
- M. LAGIMODIERE (président);
- M. MICKLEFIELD.

Le Comité a élu M. MICKLEFIELD à la vice-présidence.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 6 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Exposé oral :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 51 — *Loi sur les délais de prescription/The Limitations Act* :

Shawna Finnegan

Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 51 — *Loi sur les délais de prescription/The Limitations Act* :

Christian Korell

Ordre des arpenteurs-géomètres du Manitoba

Darryl Harrison

Winnipeg Construction Association

Karri Hiebert

Association des firmes de génie-conseil

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 27) — *Loi sur la compétence des tribunaux administratifs/The Administrative Tribunal Jurisdiction Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 46) — *Loi sur la pratique et l'administration des tribunaux (modification de diverses dispositions législatives)/The Court Practice and Administration Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 51) — *Loi sur les délais de prescription/The Limitations Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. LAGIMODIERE, le rapport du Comité est déposé.

M. REYES, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 6 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 14 — *Loi corrective de 2020/The Minor Amendments and Corrections Act, 2020*;
- projet de loi 19 — *Loi corrective n° 2 de 2020/The Minor Amendments and Corrections Act, 2020 (2)*;
- projet de loi 55 — *Loi de 2021 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2021*;
- projet de loi 68 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. ISLEIFSON;
- M. LINDSEY;
- M^{me} MARCELINO;
- M. REYES;
- M^{me} la *ministre* SQUIRES.

Le Comité a élu :

- M. REYES à la présidence;
- M. ISLEIFSON à la vice-présidence.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 6 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 19 — *Loi corrective n° 2 de 2020/The Minor Amendments and Corrections Act, 2020 (2)* :

Zainab Mansaray

Canada Sierra Leone Friendship Society Inc.

Le Comité a entendu six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 55 — *Loi de 2021 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2021* :

James Beddome

Leader, Parti vert du Manitoba

Sudhir Sandhu

Manitoba Building Trades

Jim Silver

Centre canadien de politiques alternatives

Shawn Kettner

Particulier

Patrick Falconer

Particulier

Michelle Dallmann

Particulier

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N^o 14) — *Loi corrective de 2020/The Minor Amendments and Corrections Act, 2020*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 19) — *Loi corrective n^o 2 de 2020/The Minor Amendments and Corrections Act, 2020 (2)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 55) — *Loi de 2021 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2021*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 68) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. REYES, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* JOHNSON, MM. WASYLIW et PIWNIUK, M^{me} MARCELINO ainsi que M. REYES font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. le *ministre* FIELDING propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient. Sur la motion de M. KINEW, le débat est ajourné.

M. le *ministre* FIELDING remet à la présidente, de la part de la lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba, les deux messages suivants :

Winnipeg, le 7 avril 2021

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Janice FILMON

(Document parlementaire n° 68)

Winnipeg, le 7 avril 2021

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des immobilisations de la province, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Janice FILMON

(Document parlementaire n° 69)

M. le *ministre* GOERTZEN propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 15 h 27, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger